

ACCUEIL

Dans cet espace PRO vous pouvez effectuer plusieurs démarches en ligne mentionnées dans l'onglet de droite, parmi lesquelles :

- Mettre à jour vos coordonnées d'annuaire (gérer sa fiche)
- Effectuer une réclamation, laquelle sera directement transmise confidentiellement au Commissaire du gouvernement du conseil des ventes.
- Soumettre au conseil une "bonne pratique" professionnelle, laquelle après analyse du conseil pourra être mutualisée à l'ensemble des opérateurs de vente.

Après utilisation de votre compte PRO, cliquez sur l'icône du Conseil des ventes en haut à droite pour vous déconnecter.